












Formation technique des cadres responsables de la formation, module 2
AV2-FK

Thèmes 	Le module 2 de la formation technique des cadres responsables de la formation établit un lien entre les matières du module 1 de la FSSP et les prescriptions cantonales ainsi qu'avec les connaissances de sa propre organisation de sapeurs-pompiers.
Matières 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions cantonales – Instructions concernant les sapeurs-pompiers, document de base pour l'instruction au feu, LPFSP • Cours cantonaux – structure des cours du canton de Berne, recrutement du personnel, préparation des participants aux cours • Agenda du responsable de la formation – tâches répétitives et dates • Transfert de l'enseignement – lien et réflexion des matières du module AV1 avec la propre organisation de sapeurs-pompiers <p>La Loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers LPFSP, l'Ordonnance sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers OPFSP, les Instructions concernant les sapeurs-pompiers ISP, la structure des cours du canton de Berne, les documents du module 1 pour responsables de la formation AV1 (FSSP) ainsi que les documents de sa propre organisation de sapeurs-pompiers constituent les bases.</p>
Objectifs du cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Le participant connaît les prescriptions cantonales déterminantes pour son activité et peut les appliquer dans sa propre organisation de sapeurs-pompiers • Le participant est en mesure d'évaluer le personnel de tous les échelons et de préparer des exercices en fonction du module
Public cible 	Responsables de la formation dans une organisation de sapeurs-pompiers et leurs suppléants.
Conditions préalables 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique pour cadres responsables de la formation des sapeurs-pompiers AV1, module 1, accomplie auprès de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers • Formation et activité à l'échelon des cadres III (conduite d'intervention 1)
Date 	Selon publication des cours de l'AIB - WinFAP.

<p>Durée</p> 	<p>1 jour</p>
<p>Lieu du cours</p> 	<p>Selon publication des cours de l'AIB - WinFAP.</p>
<p>Forme d'enseignement</p> 	<p>Les thèmes seront élaborés sous forme de réflexions et de workshops.</p>
<p>Coûts</p> 	<p>Sont inclus dans les coûts du cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subsistance lors des pauses • Tous les repas principaux <p>Les coûts du cours sont assumés par l'AIB pour les sapeurs-pompiers du canton de Berne.</p>
<p>Particularité</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois à quinze mois devraient s'écouler entre le module 1 et le module 2